

donc les travaux novateurs de l'OCDE visant à ce que politiques commerciales et politiques en matière d'environnement se renforcent mutuellement. Nous comptons sur l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) pour définir la manière d'utiliser les mesures commerciales à des fins de protection de l'environnement.

16. Nous sommes convaincus que les membres de l'OCDE doivent, dans un avenir proche et en tout état de cause avant la fin de l'année, surmonter les obstacles qui entravent encore la conclusion d'un accord sur la réduction des distorsions résultant de l'utilisation de crédits à l'exportation subventionnés et de crédits d'aide liée. Nous nous félicitons de l'initiative de l'OCDE d'étudier les systèmes et les structures de primes en matière de crédits à l'exportation et nous attendons avec intérêt un rapport à une date rapprochée.

ENERGIE

17. Comme la crise du Golfe l'a montré, l'offre et le prix du pétrole demeurent vulnérables aux chocs politiques qui perturbent l'économie mondiale. Mais ces chocs ont pu être amortis grâce au fonctionnement efficace du marché, à l'accroissement opportun de l'offre par certains pays exportateurs de pétrole et grâce aux actions coordonnées par l'Agence Internationale de l'Energie (AIE), notamment l'utilisation des stocks. Nous nous engageons à renforcer le degré de préparation de l'AIE aux situations d'urgence ainsi que ses mesures de soutien. La crise a conduit à une amélioration des relations entre producteurs et consommateurs ; les contacts entre tous les participants sur le marché pourraient donc être encore intensifiés, afin de promouvoir la communication, la transparence, le fonctionnement efficace des forces du marché.

18. Nous nous emploierons à assurer la stabilité de l'offre énergétique mondiale, à supprimer les entraves au commerce et